



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 12 mai 2022

AVIS À LA BATELLERIE – RIVIÈRE LA MAYENNE DIMANCHE 15 MAI 2022

L'organisation de la descente de « La Mayenne » en nage avec palmes entre l'écluse de Mirwault et l'écluse de Pendu (commune de Château-Gontier-sur-Mayenne), le dimanche 15 mai 2022 de 9h00 à 13h00, nécessite des mesures de sécurité portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement des bateaux.

Aussi, par mesure de sécurité, la navigation fluviale sera interrompue entre les deux écluses à partir de 9h30 (afin de permettre aux plaisanciers ayant passé la nuit à Château-Gontier-sur-Mayenne de pouvoir repartir) et jusqu'à la fin de la manifestation.

Le stationnement des bateaux sera interdit dans le bassin de compétition, seuls les bateaux officiels seront autorisés à naviguer. Les limites amont et aval du bassin de compétition seront balisées et signalées par des fanions de couleur rouge.

Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



Préfecture de la Mayenne